



Collège Sacré Cœur
74 Rue du Ballon
44680 Sainte-Pazanne

Tél : 02 40 02 40 72

Mail : pazanne@collegesacrecoeur-pazanne.fr



Fiche de candidature :

Entrée en classe Section Sportive Scolaire Handball

*A remettre sous enveloppe nominative au secrétariat du collège
au plus tard pour le **vendredi 5 juin 2020***

A remplir par le candidat	Photo du candidat
NOM :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Etablissement(s) scolaire(s) (année 2018-2020) :	
.....	
Adresse :	
Code postal :	
Ville :	
Téléphone :	
Email :	
Langue vivante 1 :	
Langue vivante 2 :	

Informations sur le fonctionnement de la SSS handball en 4^{ème} 3^{ème} :

L'intégration du jeune en classe SSS se fait après étude du dossier scolaire de l'enfant (résultats et appréciations). Le dossier scolaire et le projet sportif de l'enfant sont étudiés afin d'évaluer la capacité de celui-ci à concilier ce projet sportif et la réussite de sa scolarité au collège. Il est fortement recommandé que le jeune soit licencié dans un club de Handball, ait pratiqué l'option Handball en 6^{ème} et 5^{ème} avec motivation et/ou ait participé au projet sportif de l'Association Sportive du collège (championnat trisport ou autres). La candidature vaut pour les années de 4^{ème} et 3^{ème}.

Pour information, l'option SSS Handball en 4^{ème} 3^{ème} implique deux entraînements de deux heures dans l'emploi du temps scolaire de l'élève (soit 3 heures de pratique effective). Ces entraînements sont réalisés en dehors des journées où le jeune a ses cours d'EPS, cela afin de répartir la charge sportive. L'emploi du temps des élèves en classe Section Sportive est aménagé pour tenir dans l'amplitude horaire du collège. S'ajoutent les sollicitations pour la préparation et la réalisation du championnat scolaire liées aux activités de l'Association Sportive (environ 4 à 9 sollicitations par an, le mercredi après-midi). L'enfant est donc obligatoirement licencié dans l'Association Sportive du collège et joueur dans l'équipe de handball, représentant le collège dans le championnat scolaire. Un stage d'arbitrage complète également la formation du joueur.

En cas de difficultés scolaires rencontrées par le jeune durant l'année, des aménagements (nombre d'entraînement par semaine) pourront être proposés par l'équipe éducative et le coordinateur de la SSS.

Avis du professeur principal sur :

Les résultats scolaires :

.....

.....

.....

.....

.....

Les motivations scolaires :

.....

.....

.....

Comportement général de l'élève :

.....

.....

.....

.....

.....

Avis du professeur d'EPS (Résultats, motivations sportives, aptitudes physiques, capacités à travailler en groupe, implication en AS)

.....

.....

.....

.....

.....

Lettre de motivation du jeune : Quelle (s) activité (s) sportive (s) réalises-tu en dehors de l'école ? Dans quel club ? As-tu choisi l'option Handball en 6^{ème} 5^{ème} ? As-tu fait de l'AS avec le collègue ? Si oui quelle(s) activité(s) ? Pourquoi veux-tu choisir l'option SSS handball ? Qu'est-ce que cela va t'apporter ?

[illegible]